

Infirmier en pratique avancée

RNCP38988 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	DE — Diplôme d'Etat
Code(s) NSF	331t
Formacode(s)	43448, 43039, 43048
Code(s) ROME	J1506
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	30/06/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE · SIRET : 11004401300040

UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE · SIRET : 13002806100013

UNIVERSITE DE RENNES · SIRET : 13003051300019

UNIVERSITE DE LA REUNION · SIRET : 19974478000016

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 · SIRET : 19691774400019

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE · SIRET : 93823061200013

UNIVERSITE MARIE ET LOUIS PASTEUR (UMLP) · SIRET : 93810656400017

UNIVERSITE DE LIMOGES · SIRET : 19870669900321

UNIVERSITE DE MONTPELLIER · SIRET : 13002979600013

UNIVERSITE D'ANGERS · SIRET : 19490970100303

NANTES UNIVERSITE · SIRET : 13002974700016

UNIVERSITE DIJON BOURGOGNE · SIRET : 19211237300019

UNIVERSITE DE BESANCON - UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE · SIRET : 19251215000363

UNIVERSITE DE REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE (URCA) · SIRET : 19511296600799

UNIVERSITE DE BORDEAUX · SIRET : 13001835100010

UNIVERSITE PARIS-SACLAY · SIRET : 13002602400054

<https://www.universite-paris-saclay.fr/>

UNIVERSITE DE LORRAINE · SIRET : 13001550600012

UNIVERSITE GRENOBLE ALPES · SIRET : 13002608100013

UNIVERSITE VERSAILLES ST QUENTIN YVELINE · SIRET : 19781944400013

UNIVERSITE PARIS EST CRETEIL VAL DE MARNE · SIRET : 19941111700013

UNIVERSITE D'AIX MARSEILLE · SIRET : 13001533200013

UNIVERSITE DE STRASBOURG · SIRET : 13000545700010

<https://www.unistra.fr/>

UNIVERSITE DE TOURS · SIRET : 19370800500478

UNIVERSITE DE LILLE · SIRET : 13002975400012

UNIVERSITE BREST BRETAGNE OCCIDENTALE (UBO) · SIRET : 19290346600014

UNIVERSITE AMIENS PICARDIE JULES VERNE · SIRET : 19801344300017
UNIVERSITE PARIS CITE · SIRET : 13002573700011
SORBONNE UNIVERSITE · SIRET : 13002338500011
UNIVERSITE DE TOULOUSE · SIRET : 93827139200012
UNIVERSITE COTE D'AZUR · SIRET : 13002566100013
UNIVERSITE DE ROUEN NORMANDIE · SIRET : 19761904200017
UNIVERSITE DE CAEN NORMANDIE · SIRET : 19141408500016
UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III · SIRET : 19311384200010
UNIVERSITE DE POITIERS · SIRET : 19860856400375
UNIVERSITE DES ANTILLES · SIRET : 19971585500011
UNIVERSITE PARIS XIII PARIS NORD VILLETANEUSE · SIRET : 19931238000017
UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE · SIRET : 19421095100423
UNIVERSITE JEAN MONNET (EPSCP) · SIRET : 93850168100010
UNIVERSITE DE BREST · SIRET : 94129831700012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat. Il participe à la prise en charge globale des patients. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin.

L'IPA apporte son expertise et participe en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. L'IPA intervient dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par un médecin traitant.

Le ou les domaines d'intervention ouverts à l'exercice infirmier en pratique avancée, dont la mention correspondante est inscrite dans le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, sont les suivants :

1° Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires. La liste des pathologies chroniques stabilisées est établie par arrêté du ministre chargé de la santé ;

2° Oncologie et hémato-oncologie ;

3° Maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;

4° Psychiatrie et santé mentale ;

5° Urgences, à la condition que cette activité soit exercée par un établissement de santé disposant d'une autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence donnée en application de l'article R. 6123-1.

Le diplôme d'Etat Infirmier en pratique avancée confère le grade de master.

ACTIVITÉS VISÉES

- Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre de motifs de recours ou du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

- Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention

- Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique

- Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient

- Mise en œuvre d'actions

- d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles

- Contribution à d'études et des travaux de recherche

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1 - Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées

2 - Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé

3 - Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique

- 4 - Organiser les parcours de soin et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
 - 5 - Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
 - 6 - Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques
- Les activités et les compétences sont déclinées pour chacun des domaines d'intervention précédemment cités.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

86.10 : Activités hospitalières

86.90D : Activités des infirmiers et des sages-femmes

L'infirmier en pratique avancée peut exercer en ambulatoire :

- au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin traitant (ex maison ou centre de santé) ou de l'équipe de soins d'un centre médical du service de santé des armées coordonnée par un médecin des armées ;
- en assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires.

L'IPA peut exercer également en établissement de santé, en établissement médico-social ou dans un hôpital des armées, au sein d'une équipe de soins coordonnée par un médecin.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le diplôme d'Etat permet d'exercer la profession d'infirmier en pratique avancée dans le domaine d'intervention correspondant à la mention obtenue.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'infirmier est autorisé à exercer en pratique avancée dans l'un des domaines d'intervention prévus à l'article R4301-2, s'il remplit les conditions suivantes :

- 1° Obtenir le diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée délivré par les universités dans les conditions définies à l'article D636-81 du code de l'éducation, dans la mention correspondant au domaine d'intervention ;
- 2° Justifier de trois années minimum d'exercice en équivalent temps plein de la profession d'infirmier ;
- 3° Etre enregistré auprès du service ou de l'organisme désigné à cette fin par un arrêté du ministre chargé de la santé.

L'infirmier en cours de formation préparant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée peut participer aux activités et actes mentionnés à l'article R4301-3 dans le cadre précisé à l'article R4301-1, en présence d'un infirmier titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée ou, sinon, d'un médecin.

Exercice réglementé par le code de la santé publique : Articles L1110-8, L4301-1, L6316-1, D4301-8 et D636-77 du code de la santé publique

Code de la sécurité sociale : article L162-5-3

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	2 243 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (54 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	36 491
Jugés difficiles à recruter	60 %

Emplois saisonniers	9 %
Familles professionnelles (FAP)	V1X80 — Infirmiers et sages-femmes

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le diplôme IPA est accessible aux titulaires du diplôme d'Etat infirmier.

Pour être autorisés à candidater au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, les candidats doivent justifier des conditions fixées à l'article

D.636-77 du code de l'éducation.

Sauf pour les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique qui ne peuvent accéder qu'à la mention psychiatrie et santé mentale, les candidats précisent la mention de la formation qu'ils souhaitent suivre.

(Article D636-77 du Code de la Santé publique Peuvent prétendre à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée, et exclusivement en vue de l'obtention de la mention psychiatrie et santé mentale, les titulaires du diplôme d'Etat d'infirmier de secteur psychiatrique tel que défini par l'article L4311-5 du code de la santé publique)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les modalités de contrôle des connaissances sont arrêtées par les établissements d'enseignement supérieur accrédités.

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Articles L6411-1 à L6423-3 du Code du travail

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys d'examen.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 000 €
Selon la branche	7 000 € – 11 457 €
Prise en charge	Branches concernées
10 000 €	Valeur par défaut · 207 branches
11 457 €	CPNE Travail Temporaire, CPNE de la branche de l'hospitalisation privée à statut commercial et du thermalisme
9 992 €	CPNEFP Mutualité, CPNEFP Régime général de la Sécurité sociale
11 160 €	CPNE-FP du secteur des activités sanitaires, sociales et médico-sociales privé à but non lucratif
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	30/06/2029
Date de dernière délivrance possible	30/06/2032

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP31191

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-ag.fr/>
<https://univ-cotedazur.fr/>
<https://www.pantheonsorbonne.fr/>
<https://www.sorbonne-universite.fr/>
<https://www.u-bordeaux.fr/>
<https://www.u-bourgogne.fr/>
<https://u-paris.fr/>
<https://www.uca.fr/>
<https://www.umontpellier.fr/>
<https://www.unicaen.fr/>
<https://www.unistra.fr/>
<https://www.univ-amu.fr/>
<https://www.univ-angers.fr/>
<https://www.univ-brest.fr/>
<https://www.universite-paris-saclay.fr/>
<https://www.univ-fcomte.fr/>
<https://www.univ-grenoble-alpes.fr/>
<https://www.univ-lille.fr/>
<https://www.univ-lorraine.fr/>
<https://www.univ-lyon1.fr/>
<https://www.univ-montp3.fr/>
<https://www.univ-nantes.fr/>
<https://www.univ-paris13.fr/>
<https://www.univ-poitiers.fr/>
<https://www.univ-reims.fr/>
<https://www.univ-rennes.fr/>
<https://www.univ-reunion.fr/>
<https://www.univ-rouen.fr/>
<https://www.univ-st-etienne.fr/>
<https://www.univ-tours.fr/>
<https://www.u-pec.fr/>
<https://www.u-picardie.fr/>
<https://www.uvsq.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38988/>

Où se former

Formations référencées	80
Organismes	30
Régions couvertes	14
Prix indicatif	1 800 € – 10 508 €
Durée	245 – 1475 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	5
Organismes gestionnaires (CFA)	1
Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 09/2026 à 06/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	452
Parcours menés à terme	286
Taux d'achèvement	63 %
Période	08/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	490
Montant total engagé	2 070 270 €
Coût moyen par dossier	4 225 €
Durée moyenne	787 h
Période	06/2024 – 09/2026
France compétences	64 %
Reste à charge titulaire	26 %
Entreprise	5 %
France Travail	2 %
OPCO	2 %
Régions	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.